

POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

vous devez fournir les pièces
ci-dessous pour une 1^{re} demande :

- La carte du combattant.
- Les extraits de naissance (ou livret de famille si né hors territoire).
- La dernière quittance EEC ou EAU (ou CDE) (justificatif d'adresse).
- Les couvertures sociales valides.
- La fiche d'État Signalétique Militaire.
- Billet d'avion (si vous venez d'arriver sur le territoire).
- Les 6 derniers relevés de chaque compte bancaire, postal ou épargne.
- Les revenus des 6 derniers mois (salaires, pensions, retraites ou autres).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

des cartes mentionnées (hors cas particuliers)

Carte A : destinée aux personnes qui n'ont aucune couverture sociale ; les personnes qui travaillent moins de 84 h/mois et qui cotisent à la CAFAT mais n'ont pas de droits ouverts pour l'assurance maladie.

Carte ALM : destinée aux détenteurs de la Carte A et qui présentent une longue maladie figurant sur une liste définie (Carte ALM).

Carte B : destinée aux personnes qui ont une autre couverture sociale (CAFAT ou Mutuelle locale conventionnée ; SLN, MPL, Commerce, Fonctionnaires), elle vient en complément.

Carte C : attribuée aux Anciens Combattants, Volontaires FFL, veuves de guerre et leurs ayants-droit jusqu'à leur majorité.



Où déposer sa demande pour la Carte C ?

Les usagers de l'aide médicale, toutes cartes confondues, peuvent s'adresser pour le traitement et le dépôt de leur dossier soit au guichet central :

17 rue Georges Clémenceau,

de 7 h 30 à 15 h, soit sur un site excentré* (voir liste ci-dessous).

PERMANENCES EXCENTRÉES DE L'AIDE MÉDICALE

Boulari CCAS - Tél. 41 03 20 - Lundi matin. Mercredi après-midi et vendredi matin

Boulouparis - Tél. 43 59 15 - Mardi, vendredi matin

Bourail CMS - Tél. 20 46 56 - Du lundi au jeudi toute la journée

Dumbéa CMS - Tél. 41 80 08 - Jeudi après-midi

Dumbéa Val Suzon Maison de quartier - Tél. 46 46 05 - Mercredi matin

Dumbéa Koutio Jacarandas 2 - Tél. 41 04 72 - Mardi, vendredi matin

Farino Mairie - Tél. 44 31 04 - Le matin les 1^{er} et 3^e jeudis du mois

La Foa CMS - Tél. 20 46 12 - Lundi matin, mardi après midi, mercredi toute la journée

Moindou Mairie - Tél. 44 33 35 - Le matin les 1^{er} et 4^e mardis du mois

Nouméa St Quentin CMS - Tél. 43 66 86 - Jeudi matin

Nouméa Kaméré CMS - Tél. 27 79 17 - Jeudi après-midi

Nouméa Rivière Salée PSP - Tél. 46 77 64 - Jeudi toute la journée

Païta CMS - Tél. 35 31 18 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin

Plum Mairie Annexe - Tél. 43 76 06 / 41 70 42 - Mardi, mercredi matin

Sarraméa - Tél. 44 31 34 - Le matin les 2^e et 4^e jeudis du mois

Thio CMS - Tél. 44 52 22 - Lundi, jeudi matin sauf les 3^e jeudi du mois

À Borendi - Les 3^e jeudis du mois (le matin)

Tontouta Mairie Annexe - Tél. 35 12 92 - Fax 35 40 47 - Lundi après-midi

Yaté CMS de Waho - Tél. 46 41 35 - Lundi matin

Yaté CMS - Tous les lundis

ÎLE DES PINS : 2^e mardi et dernier mercredi du mois

*Selon les lieux, les horaires des permanences peuvent être ajustés en cours d'année, téléphonez au préalable pour vérifier avant de vous déplacer.



Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)
5, rue Gallieni, immeuble Gallieni I - BP U2 - 98852 - Nouméa CEDEX
Tél. 20 44 00 - Fax 20 47 99
dpass.contact@province-sud.nc

◆ demain 15102 - Décembre 2015

Carte C

ANCIENS COMBATTANTS



Comment ça marche ?

VOUS ÊTES :

un ancien combattant,
un volontaire des
Forces Françaises Libres,
un volontaire du territoire,
une veuve de guerre,
un conjoint ou mineur
à charge ?

Vous pouvez bénéficier de la
Carte C aide médicale Sud
si vos revenus ne dépassent
pas le montant du salaire
minimum agricole et selon
les conditions suivantes :

Vous ne possédez aucune
couverture sociale ou vous
possédez une mutuelle externe à
la Nouvelle-Calédonie

→ Vous êtes éligible à la Carte C avec des droits identiques à la Carte A, ou, A Longue Maladie (ALM) si vous avez une affection longue durée.

→ Vous aurez donc un accès aux soins uniquement en secteur public ou auprès de médecins conventionnés avec la province Sud. Une liste de structures publiques et des médecins conventionnés vous sera transmise lors de l'établissement de votre Carte C.

→ À ce titre, vous devez désigner un médecin traitant dans le secteur public ou, en cas d'absence d'une structure sanitaire publique à proximité, un médecin ayant passé une convention avec la province Sud.

Toutefois, en sus des avantages liés à la Carte A, vous serez dispensé, sur vos soins et sur vos médicaments, de payer le "ticket modérateur" (en général de 10 %).

Vous possédez des droits CAFAT

→ Vous êtes éligible à la Carte C avec des droits identiques à la Carte B, à savoir accès libre dans le secteur public aussi bien que libéral. Toutefois, en sus des avantages liés à la Carte B, vous serez dispensé, sur vos soins et sur vos médicaments, de payer le "ticket modérateur" (en général de 10 %).

Vous possédez une mutuelle locale

→ Vous êtes éligible à la Carte C avec des droits identiques à la Carte B, mais avec une hospitalisation en secteur public uniquement. Toutefois, en sus des avantages liés à la Carte B, vous serez dispensé, sur vos soins et sur vos médicaments, de payer le "ticket modérateur" (en général de 10 %).

Vous possédez des droits CAFAT et
une mutuelle (locale ou externe à la
Nouvelle-Calédonie)

→ Vous ne pouvez pas obtenir une Carte C, puisque vous avez une double couverture.

- La famille (conjoint, enfants...) bénéficie des mêmes droits que le titulaire de la carte, à l'exception de l'exonération du "ticket modérateur".
- En cas de décès, le conjoint survivant et les ayants droit mineurs conservent les droits acquis au titre de l'aide médicale C dans la limite de la durée de validité de la Carte C qui ne peut excéder un an. À la fin de la validité de la carte, le conjoint et les ayants droit mineurs ne pourront plus prétendre à la Carte C d'Aide médicale. En tant que titulaire de la Carte C aide médicale, vous êtes exonéré du ticket modérateur mais pas vos ayant droit.
- La Carte C est valable 1 an. Les anciennes cartes dites "permanentes" sont valables jusqu'au 31 juillet 2016.